

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2020 du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles soit approuvé tel que rédigé.

RÉSOLUTION N° 2011-653
COMPTES À PAYER - LISTE DU 23 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2020 : DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer pour la période du 23 octobre au 5 novembre 2020 au montant de 2 141 793,49 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

RÉSOLUTION N° 2011-654
COMPTES SPÉCIAUX - LISTE DU 23 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2020 : APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles approuve les comptes spéciaux pour la période du 23 octobre au 5 novembre 2020 au montant de 2 244 407,48 \$, la trésorière de la Ville étant autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

RÉSOLUTION N° 2011-655
RAPPORT SUR LES AUTORISATIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 22 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2020 : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 22 octobre au 4 novembre 2020 totalisant 197 937,23 \$ soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-656
ÉTAT COMPARATIF NON CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'état comparatif non consolidé des revenus et dépenses au 30 septembre 2020 soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-657

ÉTAT COMPARATIF NON CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DÉPENSES DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'état comparatif non consolidé des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, soit déposé au conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-658

ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS DE TABLE ET DE PORTABLES : OCTROI

CONSIDÉRANT la résolution n° 1909-498 par laquelle la Ville de Sept-Îles a adhéré au regroupement d'achat du Centre de services partagés du Québec pour l'achat de micro-ordinateurs;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise l'acquisition de 60 micro-ordinateurs, tel que détaillé au rapport du 2 novembre 2020, via le contrat à commandes n°999108842 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour un montant de 47 191,35\$, taxes applicables en sus du fournisseur ITI inc. (Informatique ProContact) ou avec tout autre fournisseur autorisé.

QUE les sommes nécessaires au financement de ces acquisitions soient puisées à même le poste budgétaire « Affectation aux activités d'investissement ».

RÉSOLUTION N° 2011-659

CONTRAT N° ING-2020-6800 « TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD VIGNEAULT, DE LA RUE SMITH ET DE DIFFÉRENTS SECTEURS » - AVIS DE MODIFICATION AM-01 : AUTORISATION ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le contrat n° ING-2020-6800 « Travaux de pavage sur une partie du boulevard Vigneault, de la rue Smith et de différents secteurs » a été accordé à Pavage béton TC inc. pour la somme de 437 744,75 \$, taxes applicables en sus, à la séance ordinaire du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis de modification n° AM-01 détaillé dans le rapport du 4 novembre 2020, pour un montant de 30 000 \$, taxes applicables en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles approuve l'avis de modification n° AM-01 détaillé dans le rapport daté du 4 novembre 2020 et majore le coût dudit contrat d'une somme de 30 000 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2011-660

APPEL D'OFFRES N° ACH300-116 « PRÉPARATION ET ENTRETIEN DE PATINOIRES DANS LES SECTEURS PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES - SAISON 2020-2021 » : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH300-116 « Préparation et entretien de patinoires dans les secteurs périphériques de la Ville de Sept-Îles - Saison 2020-2021 » soit accordé de la façon suivante :

- Site 1 (secteur des plages) à 2948-5612 Québec inc. (Robert Ruel) pour la somme de 13 500 \$, taxes applicables en sus;
- Site 2 (secteur Moisie) à Dénéigement F.S. pour la somme de 15 000 \$, taxes applicables en sus;
- Site 3 (secteur Gallix) à Entreprise Marc Bilodeau inc. pour la somme de 14 400 \$, taxes applicables en sus.

QUE monsieur Éric Smith, superviseur aux arénas et plein-air soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les contrats à intervenir.

RÉSOLUTION N° 2011-661

APPEL D'OFFRES N° ACH500-402 « ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE AVEC ÉQUIPEMENT POUR LE DÉPARTEMENT MÉCANIQUE » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH500-402 « Acquisition d'un camion de service avec équipement pour le département mécanique » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ventes Ford Élite (1978) Inc. pour la somme de 208 543 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette acquisition soient financées par le fonds de roulement pour un montant de 218 925 \$, remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux de 43 785 \$ à compter de l'année 2021.

RÉSOLUTION N° 2011-662

APPEL D'OFFRES N° ACH500-405 « ACQUISITION D'UN ÉPANDÉUR À TERREAU REMORQUÉ NEUF » : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° ACH500-405 « Acquisition d'un épandeur à terreau remorqué neuf » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe LD Inc. pour la somme de 28 243 \$, taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette acquisition soient financées par un transfert du budget de fonctionnement de l'entretien des parcs aux activités d'investissement.

RÉSOLUTION N° 2011-663

APPEL D'OFFRES N° ING-2020-6100 « SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE R-4 DANS LE SECTEUR GALLIX » : APPROBATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit aller en processus d'appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels pour la confection des plans, et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux de mise aux normes des installations au réservoir d'eau potable R-4 dans le secteur Gallix;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles adopte le système d'évaluation et la grille de pondération prévus dans le document d'appel d'offres n° ING-2020-6100 « Services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance partielle des travaux de mise aux normes des installations au réservoir d'eau potable R-4 dans le secteur Gallix », lequel système valant comme si ici au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 2011-664

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-456 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2015-325 RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DU SITE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

La conseillère Guylaine Lejeune donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 2020-456, lequel amende le règlement n° 2015-325 relativement à l'aménagement du site du dépôt à neige et elle dépose ce projet de règlement.

Ce projet de règlement précise la façon dont les emplacements du site du dépôt à neige disponibles pour les entrepreneurs en déneigement sont attribués.

RÉSOLUTION N° 2011-665

CONCEPTION D'UN SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX SANITAIRES ET UN DE PRÉLÈVEMENT D'EAU DE SURFACE - CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC DES RAPIDES - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport du 27 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise la firme Activa Environnement à présenter, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à signer au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation pour la mise en place d'un système d'épuration des eaux sanitaires et d'approvisionnement en eau de surface pour les installations sanitaires de la plage publique au lac des Rapides.

QUE la Ville de Sept-Îles confirme son engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés et ce au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

QUE la Ville de Sept-Îles confirme son engagement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau sanitaire conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier.

QUE la Ville de Sept-Îles s'engage à mettre en œuvre le programme de suivi standard réalisé conformément à l'annexe 10 du Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE la Ville de Sept-Îles s'engage à aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dès que les résultats ne respectent pas les exigences, lors d'un déversement ou toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement. Les résultats du programme de suivi standard seront conservés et rendus disponibles au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'il en fait la demande.

QUE la Ville de Sept-Îles s'engage à mettre en place un opérateur qualifié pour l'entretien et le suivi.

RÉSOLUTION N° 2011-666

PLATEFORME DE COMPOSTAGE - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 21 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise monsieur Jean-François Grenier à signer la demande d'autorisation au nom de la Ville de Sept-Îles pour la mise en place d'une plateforme de compostage.

QUE le conseil municipal autorise la firme WSP à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au nom de la municipalité, la demande d'autorisation pour ce projet et à répondre à toute question éventuelle liée à cette demande.

RÉSOLUTION N° 2011-667

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de réfection du parc Aylmer-Whittom au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

QUE la Ville de Sept-Îles confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles de ce projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville de Sept-Îles désigne monsieur Patrick Gwilliam, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLUTION N° 2011-668
MUSÉE RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD - GESTION DU VIEUX-POSTE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 27 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles verse une contribution de 20 000 \$ au Musée régional de la Côte-Nord pour la gestion et l'administration du Vieux-Poste pour l'année 2020.

RÉSOLUTION N° 2011-669
DON À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les efforts qui doivent être déployés par tous les citoyens afin de réduire les rassemblements en vue de réduire la pandémie Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE les employé(e)s de la Ville de Sept-Îles veulent contribuer à leur façon à freiner la propagation du virus en évitant les rassemblements;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 29 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles remette la somme de 3 500 \$ au Comptoir alimentaire de Sept-Îles, cette somme représentant la contribution que les employé(e)s municipaux aurait reçue s'ils avaient tenu un rassemblement pour leur souper de Noël.

RÉSOLUTION N° 2011-670
DISPOSITION DE MACHINERIES À L'ENCAN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise la participation de la municipalité à la prochaine vente aux enchères qui se tiendra à Montréal les 10 et 11 décembre 2020 par Les Encans Ritchie Bros afin d'y céder une niveleuse ainsi qu'une chargeuse sur roues devenues désuètes.

QUE madame Cindy Noël, responsable de l'approvisionnement, soit autorisée à signer les documents exigés pour réaliser les transactions de vente.

RÉSOLUTION N° 2011-671
REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PLACE DE LA BOULE DANS LE SECTEUR DE MOISIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sept-Îles doit procéder au remplacement du dégrilleur par lequel sont évacuées les eaux usées des secteurs de Place de la Boule, de la Base de villégiature de Moisie et de la Réserve indienne de Maliotenam pour répondre aux nouvelles normes environnementales;

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des installations de traitement des eaux usées des secteurs de Place de la Boule et de la Base de villégiature de Moisie, de même que celles de la réserve indienne, élaboré par la municipalité en collaboration avec la communauté innue, estimé préliminairement à 5 900 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé ce projet de mise aux normes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec Municipalités – Volet Développement nordique et que ce projet a été jugé admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'entente relative au traitement des eaux usées intervenue entre la Ville de Sept-Îles et le Conseil de bande Uashat mak Mani-Utenam le 10 mai 2010, laquelle est toujours en vigueur, et qui prévoit la répartition des dépenses en immobilisation futures à être effectuées par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Dominic Elsliger-Ouellet
APPUYÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que l'entente relative au traitement des eaux usées intervenue entre la municipalité et le Conseil de bande Uashat mak Mani-Utenam en 2010 est applicable au projet de mise aux normes des installations de traitement des eaux usées des secteurs de Place de la Boule et de la Base de villégiature de Moisie, de même que celles de la réserve indienne (projet # 512007).

QUE, conformément à cette entente, les dépenses en immobilisation qui seront effectuées par la municipalité dans le cadre de ce projet soient réparties de la façon suivante :

- Ville de Sept-Îles : 30 %
- Conseil de bande Uashat mak Mani-Utenam : 70 %

RÉSOLUTION N° 2011-672
VENTE DU LOT 5 509 487 DU CADASTRE DU QUÉBEC (22, RUE ÉVELYNE-BIGNELLE) :
AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles vende de gré à gré à madame Marie Julien et monsieur Hugo Bergeron, le lot 5 509 487 du cadastre du Québec (22, rue Evelyne-Bignelle) pour la somme de 72 913,30 \$, taxes applicables en sus.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat notarié à intervenir préparé par Me Anne-Marie Julien, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 2011-673
VENTE DE CERTAINS IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : AUTORISATION
D'ENCHÉRIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a ordonné, le 13 octobre 2020, la vente de certains immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et ce, par enchère publique qui se tiendra le 26 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut enchérir et acquérir de tels immeubles lors d'une vente pour défaut de paiement des taxes et ce, conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles autorise et mandate madame Suzy Lévesque, trésorière, ou en son absence, madame Manon Nobert, chef comptable, à se porter enchérisseur pour et au nom de la municipalité lors de la vente prévue le 26 novembre 2020, le tout jusqu'à concurrence des arrérages des taxes en capital, intérêts et frais pour chacun des immeubles faisant l'objet de la vente.

RÉSOLUTION N° 2011-674
PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-09 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 –
CRÉATION DE LA ZONE FORESTIÈRE 201-6 F » : ADOPTION DU SECOND PROJET

Après explication du projet de règlement par le maire,

CONSIDÉRANT la résolution n° 2007-448 par laquelle le conseil municipal adoptait le projet de règlement n° 20-07 et remplaçait la consultation habituelle par une consultation écrite étant donné l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme n'a reçu aucun commentaire suite à la consultation écrite tenue entre le 22 octobre et le 5 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le second projet de règlement n° 20-09 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 – Création de la zone forestière 201-6 F », soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-675
PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-14 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 -
AJOUT D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ (SENTIERS DE MOTONEIGE ET QUAD) AUX ZONES
314 I ET 324 C » : AVIS DE MOTION ET ADOPTION

La conseillère Guylaine Lejeune donne avis qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement amendant le règlement de zonage afin d'établir de permettre l'aménagement d'un sentier de quad et de motoneige dans les zones 314 I et 324 C;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement n° 20-14 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Ajout d'usage spécifiquement autorisé (sentiers de motoneige et quad) aux zones 314 I et 324 C » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-676
RÈGLEMENT N° 2020-457 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 –
CRÉATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE DISTRICT DU VIEUX-QUAI (AVENUE
CARTIER) » : ADOPTION

Après les explications du maire,

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Claude Quessy-Légaré lors de la séance du 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2020-457 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 – Création d'une aire d'affectation multifonctionnelle district du Vieux-Quai (avenue Cartier) » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-677
RÈGLEMENT N° 2020-458 « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – CRÉATION DE LA ZONE 750-1 C » : ADOPTION

Après les explications du maire,

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Claude Quessy-Légaré et l'adoption du projet de règlement n° 20-11 lors de la séance du 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2020-458 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 – Création de la zone 750-1 C » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2011-678
DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) N° 2020-106 - 550, AVENUE ARNAUD : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant des travaux de construction d'un portique d'entrée latérale au 550, avenue Arnaud a été présentée le 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 2017-376 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du centre-ville traditionnel »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution n° 2020-146 adoptée le 3 novembre 2020 que le projet respecte la majorité des critères d'évaluation dudit P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles accepte la demande de P.I.I.A. n° 2020-106 concernant des travaux de construction d'un portique d'entrée latérale au 550, avenue Arnaud, et faisant partie de la zone 742 R et ce, selon les motifs énumérés à la résolution n° 2020-146 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 3 novembre 2020.

RÉSOLUTION N° 2011-679

COMPTOIR ALIMENTAIRE DE SEPT-ÎLES - COLLECTE DES PANIERS DE NOËL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Comptoir Alimentaire de Sept-Îles concernant la tenue d'une collecte de fonds et de denrées aux intersections des rues Smith et Giasson, Évangeline et Napoléon, Laure et Papineau, Brochu et du Père-Divet, ainsi qu'Arnaud et du Père-Divet, le 26 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde un permis au Comptoir alimentaire de Sept-Îles pour la tenue d'une collecte de fonds et de denrées qui se déroulera le 26 novembre 2020, aux intersections de rues suivantes :

- Smith et Giasson;
- Évangeline et Napoléon;
- Laure et Papineau;
- Arnaud et du Père-Divet;
- Brochu et du Père-Divet.

Le tout selon les détails apparaissant à la demande de permis, les activités devant se tenir sur le boulevard Laure étant toutefois assujetties à une autorisation du ministère des Transports.

QUE le conseil autorise l'installation temporaire d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues Évangeline et Napoléon pour la durée de l'événement, et ce pour des raisons de sécurité.

QUE le conseil autorise le clignotement des feux de signalisations rouges à l'intersection des rues Brochu et du Père-Divet pour la durée de l'événement et ce, pour des raisons de sécurité.

RÉSOLUTION N° 2011-680

REMORQUAGE FG - PARADE DE NOËL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles accorde un permis à Remorquage FG pour une parade de Noël qui se déroulera dans les rues de la ville le samedi 5 décembre 2020 entre 17 h et 21 h, le tout selon les détails apparaissant à la demande de permis.

RÉSOLUTION N° 2011-681

COMITÉ DE CIRCULATION - NOUVELLES SIGNALISATIONS : AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 novembre 2020 suite à la réunion du comité de circulation tenue le même jour;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles interdise le stationnement sur la portion de l'avenue Évangéline qui connecte avec l'avenue De Quen afin de ne pas nuire à la visibilité des gens qui sortent du stationnement de l'hôtel de ville, tel que démontré au plan n° 4112-1.

RÉSOLUTION N° 2011-682
POMPIER - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE : NOMINATION

CONSIDÉRANT le rapport daté du 3 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Francis Gauthier soit nommé au poste de pompier au Service de la sécurité incendie, à compter du mardi 10 novembre 2020 et que sa rémunération soit celle fixée par l'échelle salariale prévue à la convention collective intervenue avec le Syndicat des pompiers et pompières - section locale Sept-Îles.

RÉSOLUTION N° 2011-683
ENGAGEMENT DE PERSONNEL - SEPTEMBRE 2020 : DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des employés temporaires ayant été engagés au courant du mois de septembre 2020 soit déposée au conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 2011-684
ASSOCIATION SEPTILIENNE DES ARTS ET DE LA CULTURE - SALON DE NOËL : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de commandite soumise le 28 octobre 2020 par l'Association septilienne des arts et de la culture pour la tenue de leur Salon de Noël les 27, 28 et 29 novembre prochains;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Claude Quessy-Légaré
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles verse une aide financière de 150 \$ à l'Association septilienne des arts et de la culture et ce, pour la tenue de leur Salon de Noël qui aura lieu les 27, 28 et 29 novembre 2020.

RÉSOLUTION N° 2011-685
J.A. LARUE C. VILLE DE SEPT-ÎLES – POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : ACQUIESCEMENT

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat n° ACH500-398 « Acquisition d'une souffleuse à neige amovible » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vohl inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le pourvoi en contrôle judiciaire intenté par les procureurs de l'entreprise J.A. Larue, contre la Ville de Sept-Îles, visant à faire déclarer invalide et nulle la résolution d'octroi de ce contrat, soit la résolution n° 2007-427;

CONSIDÉRANT QUE la livraison de ladite souffleuse a été suspendue en raison de la procédure judiciaire actuellement pendante devant la Cour supérieure;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

CONSIDÉRANT le besoin urgent pour la municipalité d'obtenir une souffleuse à neige amovible afin d'être en mesure de remplir ses obligations en matière de déneigement telles que décrites au plan de déneigement adopté le 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Denis Miousse
APPUYÉ PAR le conseiller M. Jean Masse
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles mandate spécialement Me Luc Dion à déposer au nom de la municipalité un acquiescement sans réserve incluant les frais de justice à la demande dans le dossier n° 650-17-001192-208 mettant ainsi fin au litige l'opposant à J.A. Larue inc.

QU'il soit procédé à un nouvel appel d'offres public pour l'obtention de soumissions afin de faire l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible et ce, dans les meilleurs délais.

QUESTIONS DE LA SALLE

Un (1) journaliste et un (1) citoyen adressent leurs questions au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2011-686
CLÔTURE**

Après la période de questions,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Élisabeth Chevalier
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Guylaine Lejeune
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

La séance est close à 20 h 31.

SIGNATURES

Maire

Greffière

VH/vc